Horaires d'ouverture

La médiathèque est ouverte :

- du mardi au vendredi de 9h30 à 20h30*
- le samedi de 9h30 à 19h

**La salle d'étude au 1er étage ferme à 19h.*
Le prêt de documents est néanmoins possible entre 19h et 20h30.

Elle est fermée les lundis et dimanches, les jours fériés et les jours de fermeture de l'Institut français du Kansai.
La consultation sur place de tous les documents est libre et gratuite.

Renseignements

Les demandes de renseignement peuvent être adressées à la médiathèque par l'intermédiaire de l'Institut ou bien à distance :

- par téléphone : 075-761-2105
- par courrier électronique à l'adresse : kyoto.mediatheque@institutfrancais.jp

Médiathèque Paul Claudel

Institut français du Kansai

Kyoto

8 Izumidono-Cho Yoshida Sakyo-Ku

Kyoto 606-8301 Japon

Tel : 075-761-2105

www.institutfrancais.jp/kansai/fr

Catalogue en ligne :
http://catalogue.institutfrancais.jp

INSTITUT FRANÇAIS
関西日仏学館
Kansai

Médiathèque Paul Claudel

Avril 2023

Nos collections

Parmi un ensemble de 14,000 documents, vous trouverez notamment :

Des collections dans tous les domaines :

- des CD et des DVD pour découvrir la musique et le cinéma français
- des livres sur la cuisine française, le vin, l'art, la décoration, les voyages en France et l'art de vivre.
- de la littérature française des origines au XXIe s.

La bibliothèque de l'apprenant

Dédié aux apprenants de français, cet espace contient des livres, des CD et des DVD en français classés selon leur niveau de difficulté.

L'espace pédagogique

Destiné aux enseignants de français, cet espace comprend des outils de préparation de cours, des méthodes d'apprentissage et des ouvrages sur la linguistique et la pédagogie.

Le fonds Villa Kujoyama

La Villa Kujoyama est un établissement artistique du réseau de coopération culturelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Relevant de l'Institut français du Japon, elle agit en coordination avec l'Institut français et bénéficie du soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, qui en est le mécène principal.

L'espace presse, art et bande dessinée

Près de l'entrée de la médiathèque, vous pouvez vous installer pour utiliser les Ipads de la médiathèque, consulter la presse ou feuilleter des bandes dessinées.

Emprunts

Documents de la médiathèque

L'emprunt des documents fait partie des divers avantages réservés aux membres Club France.

L'adhésion est annuelle et se fait à l'accueil de l'Institut français du Japon - Kansai:

- Tarif normal 6,200 yens
- Etudiants de l'Institut 4,600 yens
- Tarif LFIK 1,500 yens

Sur présentation de la carte Club France, les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 21 documents :

8 livres	3 semaines
4 magazines	2 semaines
5 CD	2 semaines
2 DVD	2 semaines
2 livres -audio	2 semaines

La durée de prêt des documents peut être prolongée. Vous pouvez en faire la demande par mail (kyoto.mediatheque@institutfrancais.jp), par téléphone ou bien sur place avant la date de retour prévue.

Emprunt à distance

Grâce à votre carte Club France, vous pouvez demander l'envoi de livres à votre domicile. Pour plus d'informations, merci de nous contacter.

Emprunt dans le réseau des médiathèques françaises du Japon

La Médiathèque Paul Claudel fait partie du réseau des médiathèques françaises au Japon, qui partagent le même catalogue informatisé :

http://catalogue.institutfrancais.jp

Les documents imprimés du réseau peuvent être empruntés par les usagers inscrits dans notre médiathèque. Les frais de port sont à la charge du demandeur. Adressez votre demande à votre bibliothèque d'inscription.

Merci de respecter les règles suivantes :

Le comportement à l'intérieur de la médiathèque ne doit pas être de nature à gêner les autres usagers.
Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés.
L'emprunteur responsable de la dégradation d'un document s'en verra demander le remboursement.
Conformément à la législation en vigueur, les documents audiovisuels et multimédia empruntés ne peuvent être utilisés qu'individuellement ou dans le cercle de la famille. La copie en est interdite.

Retards

En cas de retard dans le retour des documents, une indemnité de 50 yens par document et par jour est demandée.